



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°118/2025

**Contrat de prestation avec l'association Aire Nou de
Bao pour une animation culturelle folklorique le 6
juillet 2025**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu le Code de la commande publique (CMP) et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Considérant l'importance touristique de la fête catalane organisée par la Ville de Banyuls-sur-Mer et le Foment de la Sardane et la nécessité d'offrir aux habitants de la commune une animation musicale de qualité ;
Considérant que le montant proposé par Aire Nou de Bao est conforme aux estimations budgétaires établies pour cet événement ;
Considérant que Aire Nou de Bao ont été choisis en vertu de la spécificité des prestations proposées, notamment l'animation culturelle folklorique du correfoc (avec les Castelliers et les Diables de Bao);

DECIDE

Article 1 : La Commune conclut un contrat de prestation avec l'association Aire Nou de Bao, domiciliée La Vilbau Bao, 66540 BAHO, pour une animation folklorique le 06 juillet 2025 à partir de 20h30 sur la place Paul REIG et l'esplanade du front de mer, pour un montant de 4350 € TTC (Quatre mille trois cent cinquante euros).

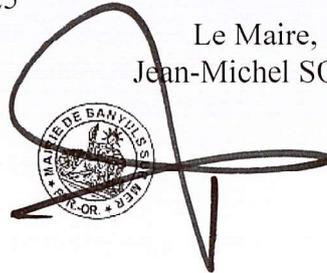
Article 2 : Le contrat mentionné à l'article 1 concerne les prestations artistiques suivantes : Castelliers et Diables de bao.
Le prix de la prestation versé par la commune inclut les repas et les frais de déplacement du prestataire.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la responsable du Service Communication sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le mercredi 09 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

The image shows a circular official seal of the Mayor of Banyuls-sur-Mer. The seal contains the text 'MAIRIE DE BANYULS SUR MER' and '66-OR'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.